



RENFORCEMENT DES BARREAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LBC/FT

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA PHASE 2

TERMES DE REFERENCE

23/02/2022



OCWAR-M

1. CONTEXTE

Le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (BC/FT-PADM), constituent des aspects nuisibles de la criminalité financière internationale.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constitue une priorité européenne. La Commission européenne adopte chaque année une nouvelle liste de pays présentant des carences stratégiques dans leurs cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les pays évalués remplissent au moins l'un des critères suivants :

- ils ont une incidence systémique sur l'intégrité du système financier de l'UE ;
- ils sont considérés par le Fonds monétaire international comme des centres financiers offshore internationaux ;
- ils ont une pertinence économique pour l'UE et des liens économiques solides avec cette dernière.

En Afrique de l'Ouest, face à la montée du crime organisé et du terrorisme en particulier, la CEDEAO s'est organisée pour appuyer ses Etats membres à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en créant le **GIABA**, organisme régional de type GAFI, dont la mission est d'accompagner les pays à se conformer aux standards internationaux du GAFI.

Pour appuyer cette démarche, l'Union européenne s'est mobilisée à travers le 11^{ème} FED. Le projet **OCWAR-M** a pour objectif de contribuer à la réduction du blanchiment de capitaux (BC) et du financement du terrorisme (FT) dans la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et en Mauritanie. Financé par l'Union Européenne, OCWAR-M est l'un des trois projets du programme de lutte contre le crime organisé en Afrique de l'Ouest avec OCWAR-T (Trafic) et OCWAR-C (Cyber-sécurité). Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants :

- des cadres légaux et réglementaires solides,
- des cellules nationales de renseignement financier formées et outillées,
- une chaîne pénale réactive et opérationnelle,
- des assujettis organisés et conscients de leur rôle,
- une coopération régionale et internationale efficace.

Le projet OCWAR-M prévoit ainsi un important accompagnement des EPNFD (Entreprises et Professions Non Financières Désignées) telles que les professions juridiques, dont les avocats, portant sur leur sensibilisation, leur formation, l'accompagnement à l'élaboration de lignes directrices et ce en vue de parvenir à une supervision effective et efficace.

A l'issue de l'important Forum régional consultatif sur la conformité LBC/FT au profit des barreaux des États membres du GIABA, organisé par le GIABA les 10-11-12 février 2020 avec le partenariat technique et financier du projet OCWAR-M, des résolutions ont été prises à travers la déclaration finale avec les représentants des Barreaux des 16 États (15 États membres du GIABA et la Mauritanie, invitée sur la suggestion de l'équipe OCWAR-M), notamment la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des Barreaux pour une amélioration effective de leur conformité et de leur efficacité en matière de LBC/FT.

La participation extrêmement bénéfique et appréciée, par son caractère opérationnel et concret, des représentants, conviés par le GIABA sur la proposition de l'équipe OCWAR-M, de la CIB (Conférence Internationale des Barreaux) et de l'UICA (Union internationale des

CARPA), a permis d'inscrire dans les résolutions du Forum le souhait d'un partenariat entre ces instances, le GIABA, et les Barreaux bénéficiaires.

Compte tenu de l'héritage « droit continental » des pays francophones concernés (Sénégal, Cote d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Bénin, Togo, Burkina Faso) et lusophones (Cap Vert, Guinée Bissau), ayant en commun des structures de Barreau analogues, couvrant ainsi la totalité des pays de l'UEMOA outre la Mauritanie, le Cap Vert, et la Guinée, une approche commune d'assistance technique concertée, menée par le GIABA et OCWAR-M en partenariat avec la CIB et l'UICA a été choisie.

Le consultant qui avait été recruté pour la Phase 1, Sylvain Sankalé, a accompagné, avec l'assistance technique de la CIB et de l'UICA, l'élaboration de diagnostics et état des besoins, puis de construction de plans d'actions spécifiques à chaque Barreau impliqué. La démarche fut inclusive et personnalisée pour chaque Barreau, avec des moments de regroupement sous régionaux. Ainsi, plusieurs réunions sous régionales intermédiaires en 2020 et 2021, par visio-conférence en raison de la pandémie de la Covid19, ont permis d'atteindre cet objectif d'appropriation par les Bâtonniers de ces actions nécessaires pour leurs Barreaux. Le second Forum régional sur la conformité des Barreaux de la CEDEAO qui s'est tenu le 12 octobre 2021 en distanciel sous l'égide du GIABA a permis de réitérer l'engagement et la fermeté du GIABA à l'égard des Barreaux de la CEDEAO, dans cette amélioration attendue de la conformité de la profession.

La Phase 2 de l'accompagnement des Barreaux est désormais envisagée par le projet OCWAR-M suite à l'importante réunion des Bâtonniers de la CEDEAO (pays francophones et lusophones) qui s'est tenue en présentiel à Dakar les 3 et 4 février 2022 dernier, en présence et avec les apports de la CIB et de l'UICA ; les principaux sujets de difficulté ont été évoqués afin de confirmer les efforts de conformité. Le chronogramme et le format des missions sur place dans les pays a été validé lors de la réunion du premier jour le 3 février. Une première formation LBC/FT au bénéfice du Barreau du Sénégal a été délivrée le second jour le 4 février, en présence des Bâtonniers des pays conviés pour ces deux journées.

L'animation couplée d'un consultant régional recruté en Phase 1 avec les représentants de la CIB et de l'UICA est une réussite et sera poursuivie pour cette Phase 2 de mise en œuvre des missions pays, permettant non seulement l'accompagnement institutionnel des Barreaux à améliorer leur suivi et contrôle de la conformité de la profession, notamment grâce à l'outil de la CARPA, mais également à délivrer la formation nécessaire en ce sens aux avocats, dans les pays. Ces missions pays associeront la PPLAAF¹ sur le sujet important de la protection juridique des lanceurs d'alerte, selon un contrat signé entre OCWAR-M et la PPLAAF sur des TdR distincts spécifiques à cette activité.

Ainsi, les présents TdR visent à recruter à nouveau un consultant permettant d'œuvrer sur ces pays, pour cette Phase 2 de réalisation des plans d'actions dans tous les pays bénéficiaires et engagés ; Ce consultant travaillera toujours en lien avec la CIB² et l'UICA³, sous le pilotage des équipes d'OCWAR-M et du GIABA.

¹ Plateforme de Protection des Lanceurs d'Alerte en Afrique

² Conférence Internationale des Barreaux

³ Union Internationale des Carpa

2. OBJECTIFS / DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Cette Phase 2 a pour objectif d'assurer la réalisation des plans d'actions élaborés en Phase 1 par des missions pays en vue de :

- accompagner des Bâtonniers et ordre des avocats à mieux mettre en œuvre une politique du Barreau permettant d'améliorer la conformité LBC/FT de la profession et de réduire le risque BC/FT par le canal de cette profession en sa qualité d'EPNFD : création de dispositifs internes au sein des barreaux, aux fins de LBC/FT dans le respect de l'autorégulation de la profession d'avocat, ces dispositifs s'étendant à l'adaptation des règles de maniement des fonds par les avocats et à l'organisation des CARPA nationales conformément au règlement d'exécution N°002/2018/COM/UEMOA du 11 janvier 2018 relatif à la CARPA pour les Barreaux des pays membres de l'UEMOA, avec l'assistance technique de la CIB et de l'UICA,
- de réaliser des séminaires de sensibilisation et de formation des avocats sur la LBC /FT,
- de favoriser la mise en place d'une protection juridique des lanceurs d'alerte et à la formation (TdR complémentaires spécifiques avec la PPLAAF)

Un appui distinct est poursuivi pour les Etats membres du GIABA anglophones de tradition « Common law » (Nigeria, Liberia, Gambie, Ghana, Sierra Leone) avec l'assistance technique et financière de la GIZ -Programme Global de lutte contre les Flux Financiers illicites (PG FF)- selon une répartition faite entre OCWAR-M et la GIZ.

3. DESCRIPTION DETAILLEE DE LA MISSION

Il est attendu du consultant la mission suivante :

1. Domaine 1 : tous les Barreaux francophones et lusophones de la CEDEAO (11 pays)

Organiser les missions pays en lien avec les Bâtonniers des pays demandeurs et les partenaires CIB/UICA et PPLAAF.

A/ Leur transmettre la documentation nécessaire en matière de LBC/FT relativement à la profession des avocats (sous forme intégrale et sous forme de synthèses pédagogiques) : recommandations du GAFI, notes interprétatives, bonnes pratiques, règlements UEMOA pour les États concernés, Guide du GAFI à l'intention des professions juridiques, règles de bonne pratique de l'UICA et de la CIB en matière de LBC/FT

B/ Recueillir tous les documents nécessaires à la préparation des missions et identifier avec les Barreaux et les partenaires les thématiques et publics des activités mises en œuvre durant la mission

C/ Actualisation avant chaque mission des résultats effectifs de la CARPA existante dans sa vocation de protection et de sécurisation ainsi que de régulation des maniements des fonds par les avocats

D/ Recueillir tous éléments relatifs au cadre juridique existant ou en cours d'élaboration relatifs aux lanceurs d'alerte

Il est attendu du consultant :

- la transmission de tous ces éléments A/B/C/ soient transmis à la CIB et à l'UICA en vue de leur examen avant la mission, afin d'élaboration des présentations et de la préparation des missions et recommandations d'amélioration/ de modification
- la transmission des éléments D à la CIB /UICA et à la PPLAAF

2. Domaine 2 : (Sénégal uniquement)

La mission, pour le Barreau du Sénégal, devra, outre les activités sus décrites en Domaine 1, se poursuivre par des travaux spécifiques d'accompagnement à une mise en œuvre rapide et effective des recommandations validées avec le Bâtonnier.

A cette fin, le consultant doit, en lien avec les experts de la CIB et de l'UICA:

- Organiser toutes réunions utiles avec le Bâtonnier / le Conseil de l'Ordre pour la validation des travaux à réaliser au fur et à mesure puis réalisés
- Prévoir toutes séances d'échanges avec les cabinets d'avocats particulièrement exposés au BC/FT, en coordination avec le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre

Les travaux de réformes textuelles et pratiques sont finalisés pour le Barreau du Sénégal et sont adoptés si possible, pour mise en œuvre immédiate.

Les formations et sensibilisations de l'ensemble des avocats seront réalisées, sous l'impulsion du Bâtonnier et en lien avec le Ministère de la Justice.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les RÉSULTATS attendus de la Phase 2 sont les suivants :

Domaine 1.

1. Mise en oeuvre des plans d'actions dans tous les pays pour mise en œuvre des recommandations avec le Bâtonnier / Conseil de l'Ordre du pays en vue d'une amélioration effective et mesurable de la conformité LBC FT de la profession (indicateurs à préparer avec la CIB et l'UICA avant le démarrage des missions)
2. Réalisation des formations touchant *a minima* 30% des avocats du Barreau du pays

Domaine 2. (Sénégal uniquement)

1. Idem
2. Idem
3. Le Barreau du Sénégal en sa qualité de pays pilote devrait avancer les réformes avant les autres pays bénéficiaires et fournir ainsi des textes et pratiques modèles qui puissent être adaptés aux autres Barreaux de la zone d'ici la fin du projet OCWAR-M.

5. METHODOLOGIE ET LIVRABLES

Le consultant, sur la base des présents TDR doit rédiger une proposition technique et financière comportant une méthodologie permettant d'atteindre les objectifs et résultats visés.

Il est envisagé une durée de mission de 60 J/H pour cette Phase 2 sur une période de 18 mois.

40J/H pour le Domaine 1 (incluant le Sénégal)
20 J/H pour le Domaine 2 spécifique au Sénégal

A l'issue de la mission, les LIVRABLES attendus sont les suivants :

Domaine 1. Les 11 pays ciblés.

1. LIVRABLE 1 : Rapport pour chaque mission pays
2. LIVRABLE 2 : Rapports intermédiaires par trimestre et semestre
3. LIVRABLE 3 : Rapport final de mission intégrant les recommandations post mission et les difficultés ou obstacles rencontrés dans la mission.

Domaine 2. Sénégal uniquement.

4. LIVRABLE 4. Réformes textuelles ou pratiques effectivement menées / adoptées par le Barreau du Sénégal
5. LIVRABLE 5. Rapport final de la mission du Domaine 2 présentant la méthodologie suivie, les réunions tenues avec les représentants du Barreau Sénégalais (avec fiches de présence) et avec des cabinets d'avocats spécifiques d'une part et par Visio conférence, avec les experts de la CIB et de l'UICA d'autre part, et les difficultés ou obstacles rencontrés dans la mission.

6. COMPETENCES ATTENDUES DU CONSULTANT

Le consultant doit être juriste, basé à Dakar, pouvant faire valoir une expérience juridique de 15 ans au minimum, de préférence au sein du Barreau en qualité d'avocat.

Un avocat ou ancien avocat est ainsi particulièrement indiqué, compte tenu de la nature spécifique de la mission.

Une bonne connaissance des recommandations du GAFI ainsi que des dispositifs LBC /FT dans la région de l'Afrique de l'Ouest, sont nécessaires.

Une bonne connaissance du fonctionnement des Barreaux et des règles spécifiques régissant la profession des avocats, ainsi que l'outil CARPA, sont des atouts déterminants.

7. LIEU DE LA MISSION RESSOURCES DISPONIBLES

Lieu de la mission : les activités de cette Phase 1 se dérouleront :

- Depuis Dakar les missions se dérouleront dans les pays pour les Barreaux externes (Domaine 1)
- et à Dakar pour le Barreau du Sénégal (Domaine 2)

8. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Il est attendu le démarrage des activités dès Mars 2022 dans les deux domaines d'actions distincts, et ce pour une période totale de 18 mois soit jusqu'en septembre 2023 pour les deux domaines.

Domaine 1 :

Période : 18 mois

États ciblés : 11 États

Mise en œuvre du plan d'actions incluant les formations LBC FT pour les avocats et la thématique de la protection des lanceurs d'alerte

Domaine 2 :

Période : 18 mois

État ciblé : Pour le Sénégal uniquement, en qualité de « pays pilote »

Mise en œuvre des recommandations constructives, notamment de réformes, qui ont été validées : réformes textuelles ou de pratique nécessaires à renforcer la protection et la régulation vis à vis du BC/FT dans la profession.

9. BUDGET PREVISIONNEL

Il est envisagé une durée de mission de 60J/H pour cette Phase 2 sur une période de 18 mois.

40 J/H pour le Domaine 1 - incluant le Sénégal

20 J/H pour le Domaine 2 spécifique au Sénégal

Tarif retenu : 300 €/J/H soit un budget global de **18.000€**.